

INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Kits de raccordement d'un appareil gaz

Quelle est la date d'application ? 1^{er} Janvier 2021

Est-ce un point de contrôle ? Oui

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 Février 2018

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)
CQH Installation à usage collectif (modèle 1)
CQH Production collective (modèle 3)

À RETENIR

Les kits composés d'un organe de coupure d'appareil et de tubes ou tuyaux qui s'installent sur un dossieret devront dans le courant de l'année 2021 répondre à des obligations réglementaires.

Toutes ces pièces devront être normalisées.

Nous vous encourageons à utiliser en priorité vos stocks **avant l'obligation de marquage de ces kits car dans le courant de l'année 2021, cela constituera une anomalie.**

Période de transition supplémentaire

Les Organes de Coupure d'appareils (OCA) de chaudière non normalisés (ne bénéficiant pas d'un marquage d'une certification reconnue de type NF, ...) **ne constituent pas une anomalie au 1^{er} janvier 2021.**

Ce point de contrôle sera noté en observation.